

Département de Maine et Loire
Arrondissement d'Angers
Commune de JARZE VILLAGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 avril 2025

Convocation du 3 avril 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 24
Nombre de Conseillers présents : 16

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 10 avril 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, EDIN, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, LE MARREC.

Absents excusés : Mr Jean-Pierre BEAUDOIN donne pouvoir à Elisabeth MARQUET
Mme Jennifer JOBERT donne pouvoir à Mme Alexandra PRAIZELIN

Absents :
Mme Katy LOISON
Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER
Mme Anita MAUXION

Convocation : 03/04/2025
Affichage : 10/04/2025

Secrétaire de séance : Mr Cédric JOUSSAUME

OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE BANDE DE TERRAIN DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Par délibération n° DEL18112024057 en date du 18 novembre 2024, le Conseil municipal a approuvé, d'une part, le lancement de la procédure de désaffectation et de déclassement d'une partie du domaine public communal d'une bande de terrain intégrée en espace vert aménagée le long de la parcelle AC 408 et comprise dans la parcelle AC 407 clôturée située 3 Place Norbert Davignon sur la commune de

Jarzé Villages en vue de son classement dans le domaine privé communal par le lancement d'une enquête publique préalable à ce déclassement du domaine public.

Accusé de réception en préfecture
049-200658023-20250407-DEL07042025030-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception en préfecture : 10/04/2025

La désaffectation a été portée à la connaissance des administrés par l'affichage sur site et en mairie le 16 décembre 2024 de l'avis d'enquête publique et un affichage réglementaire format A2 sur fond jaune positionné rue des Brétignolles.

L'enquête publique concernée s'est par ailleurs déroulée en mairie du mardi 7 janvier au mardi 21 janvier 2025 inclus en application des dispositions du Code de la Voirie Routière et du Code des Relations entre le public et l'administration.

Au terme de celle-ci, le commissaire-enquêteur désigné par arrêté municipal en date du 22 novembre 2024 a émis, dans son rapport d'enquête et ses conclusions et avis du 23 janvier 2025, un avis favorable, sans réserve ni recommandation, au déclassement concerné.

Vu le plan de division dressé par le géomètre expert HAMEL d'Angers

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal décide après délibération, à l'unanimité :

- de constater la désaffectation de la bande de terrain
- de prononcer son déclassement du domaine public communal, en vue de son transfert dans le domaine privé de la commune
- d'autoriser Madame le Maire, à signer tout document se rapportant à cette affaire

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

